Service de l'Information Aéronautique
DSNA

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

e-mail : sia.qualite@aviation-civile.gouv.fr
Internet : www.sia.aviation-civile.gouv.fr

SUP AIP 089/21

Date de publication : 15 APR

Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) dans la région d'ORTHEZ

En vigueur : Du mercredi 5 mai 2021, 19h00 au jeudi 6 mai 2021, 22h00

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB – AD : Dax LFBY, Pau Pyrénées LFBP

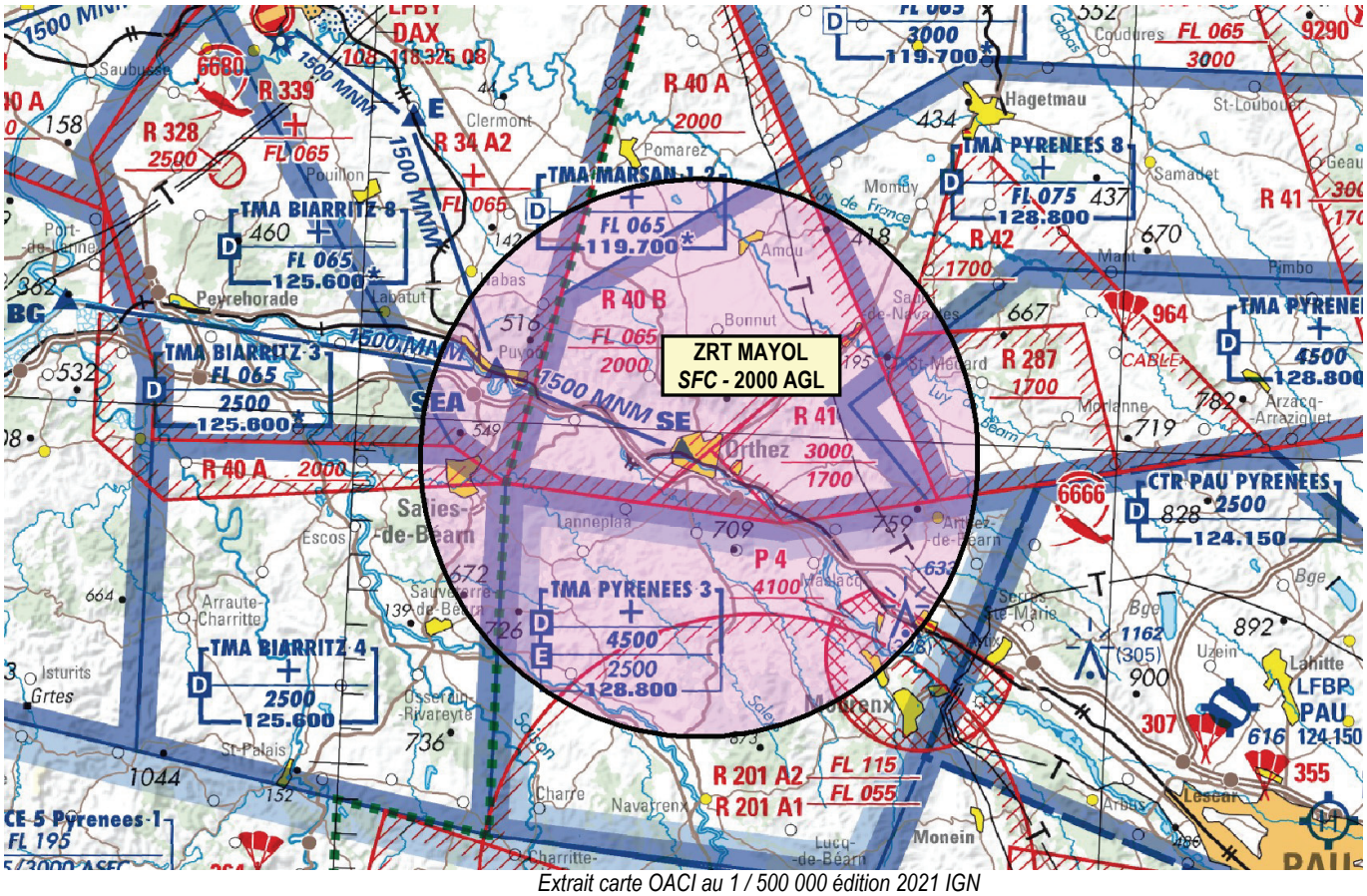

Extrait carte OACI au 1 / 500 000 édition 2021 IGN

ACTIVITÉ
Vols d'aéronefs pour entrainement.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
5 mai 2021 : 1900- 2200
Report possible le 6 mai 2021 mêmes horaires

GESTIONNAIRE
4ème Régiment d'Hélicoptères des Forces Spéciales, Directeur d'Exercice (DIREX)

INFORMATION DES USAGERS	
Activité réelle connue de	DAX TWR : 118.325 MHz PYRÉNÉES INFO : 126.525 MHz BIARRITZ INFO : 119.175 MHz

STATUT
Zone réglementée temporaire (ZRT) qui se substitue aux portions d'espaces aériens et d'espaces à statut particulier avec lesquelles elle interfère.

© SIA

CONDITIONS DE PENETRATION
CAG / CAM : contournement obligatoire sauf pour : - les aéronefs participant à l'exercice, - les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions après contact avec le Directeur d'Exercice (DIREX).

SERVICES RENDUS
CAM et CAG : information de vol et d'alerte.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES
Limites latérales cercle de 8.00nm de rayon centré sur 43°29'15.00" N,000°46'27.00" W à l'exclusion des zones LF-P 4 LACQ et LF-R 201 A1 PRECHACQ-NAVARRENX **Limites verticales** SFC / 2000 FT AGL

ORGANISMES A CONTACTER	
Avant l'activité : **4ème RHFS :** Téléphone : 05.40.03.73.51 **COMALAT/ Section espaces aériens :** Téléphone : 01.73.95.22.84 ou 83	**Pendant l'activité :** **Directeur d'exercice** (DIREX) Téléphone : 06.75.33.48.71

© SIA